

RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES AISNE SENIORS PLUS

Préambule

La Commission Seniors Plus arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

1. Liste des divisions

Cette épreuve est qualificative pour le championnat régional organisé par la Ligue des Hauts-de-France.

Championnat féminin :

Division Qualificative au Championnat Régional

1^{ère} Division

2^{ème} Division

Championnat masculin :

Division Qualificative au Championnat Régional

1^{ère} Division

2^{ème} Division

3^{ème} Division

2. Organisation générale et calendrier

La commission Seniors Plus est responsable de l'organisation du championnat.

La commission Seniors Plus gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- **Sanctionne les cas simples et transmet à la Commission des Conflits sportifs les cas relevant de son ressort.**
- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant.
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre.
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors Plus du Comité.

En fonction des descentes du Championnat Régional et afin de maintenir le nombre d'équipes requis par poule, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du championnat par la commission Seniors Plus, en privilégiant le maintien dans la division considérée. Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure.

Calendrier :

- Dames : 5 et 19 octobre, 2 - 16 et 30 novembre 2025
- Messieurs : 28 septembre, 12 et 26 octobre, 9 et 23 novembre 2025
 - Phase Finale Dames et Messieurs : 7 décembre 2025

3. Engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. La date limite de saisie des joueurs est le **10/09/2025**. Le droit d'engagement à régler par équipe est de 43 €.

b) Composition des équipes

Le nombre de joueurs(es) minimum par équipe est déterminé par le nombre de simples à jouer.

Chaque équipe est composée de joueurs titulaires, en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (s'il y a 3 simples, les 3 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1) et de suppléants (possibilité d'ajouter jusqu'à 7 joueurs).

Ce n'est pas obligatoire mais cela permet à ces joueurs de pouvoir continuer à jouer même si leur classement a évolué lors du classement mensuel. Ils peuvent être ajoutés jusqu'au **27 septembre 2025** pour les Messieurs et jusqu'au **04 octobre 2025** pour les Dames (**liste de 10 joueurs(ses) maximum**).

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe.

Le club a la possibilité de prendre **un ou plusieurs remplaçant(s)** (prise de licence possible la veille de la rencontre) à condition que son classement soit, le jour de la rencontre, égal ou inférieur au 3^{ème} titulaire.

Définitions des titulaires, suppléants, remplaçants :

- ⇒ **Titulaire** : joueur **brûlé** (bloqué) qui ne peut être titulaire que **dans une seule équipe**,
- ⇒ **Suppléant** : joueur qui fait partie de l'équipe et qui peut être amené à **avoir un classement supérieur au 3^{ème} titulaire* lors des classements mensuels**. Il peut donc disputer la rencontre à condition de respecter la hiérarchie de classement. Il peut être **titulaire dans une autre équipe et suppléant dans plusieurs équipes**.
Si le suppléant a joué **deux fois** dans l'équipe, il **ne peut plus redescendre dans l'équipe inférieure**.
- ⇒ **Remplaçant** : joueur qui **ne fait pas partie de l'équipe** et qui **doit avoir un classement inférieur au 3^{ème} titulaire le jour de la rencontre** s'il est amené à remplacer l'un des 3 titulaires.

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission Seniors Plus. Les ententes de clubs sont possibles dans toutes les divisions non qualificatives au Championnat Régional.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut NvEQ

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres à 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins.

b) Délai de qualification

Un joueur pourra participer à l'épreuve à la condition qu'il soit inscrit sur la fiche équipe des 10 joueurs 48 h avant la première journée de championnat et licencié **OU** qu'il soit licencié la veille de la rencontre à laquelle il participe et que son classement soit égal ou inférieur au 3^{ème} titulaire le jour de la rencontre.

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

Un joueur ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission de classement.

Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Selon le chapitre 2 des règlements sportifs, l'ensemble des joueurs(e) classé(e)s en 1^{ère} et 2^{ème} série ainsi que les 3^{ème} série de moins de 13 ans doivent obtenir l'accord du Président du club quitté pour pouvoir prétendre participer aux championnats par équipe pour leur nouveau club. Ce changement de club doit être enregistré avant le 31 octobre de l'année sportive concernée sans quoi la licence portera le statut « Non Equipe » dans le nouveau club.

Au cours d'une même année sportive, un(e) même joueur(se) ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.

Jusqu'à présent, l'intéressé(e), le Président du club quitté et le Président du club d'accueil devaient signer un bordereau puis le transmettre à la ligue pour enregistrement dans les applications fédérales.

Dans une optique de simplification administrative, ces demandes de changement de club se font à présent depuis ADOC.

La saisie des licences 2026 étant déjà ouverte, le classement de référence pris en compte sera celui de juin (et non plus celui au 31 août).

La nouvelle procédure pour les joueurs(es) soumis à une autorisation :

- La licence est saisie par le club d'accueil depuis ADOC, ou prise en ligne dans le cadre d'une adhésion à un club sur Ten'Up.
- Le Président du club quitté reçoit 1 mail + 1 SMS lui permettant de valider ou s'opposer à la participation en équipe pour le nouveau club. Il dispose d'un délai de 7 jours pour se prononcer.
- Il se connecte à ADOC, rubrique Licence > Changement de club pour statuer sur la demande. Les actions possibles :
 - Accepter : valide la participation en équipe pour le nouveau club.
 - Refuser : interdit la participation en équipe pour le nouveau club. La licence reste au statut « non Equipe » pour la saison sportive.

En cas d'absence de réponse au bout de 5 jours : le Président du club quitté est relancé par SMS et par mail.

En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours : la demande est considérée acceptée ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.

Pendant toute la durée de la procédure, le statut du joueur(se) sera temporairement « Non Equipe » rendant impossible son inscription sur des fiches d'équipes. Des mails sont envoyés aux différentes parties pour tenir informées de l'avancée de la procédure.

Après la date du 31 octobre ?

En cas de saisie de la licence après le 31 octobre, un(e) joueur(se) soumis à une autorisation se verra attribuer le statut « Non Equipe » et ne pourra donc pas participer aux épreuves par équipes pour son nouveau club, quel que soit le niveau du championnat.

Cas particulier

Une fois la licence déjà validée par un club, si un(e) joueur(se) souhaite changer de club en cours d'année, le bordereau rouge sera toujours d'actualité et devra être transmis à la Ligue. Cela concerne l'ensemble des joueurs(es), tous classements confondus. Cette démarche sera également informatisée prochainement afin qu'il ne soit plus nécessaire de recourir à une saisie en ligue quel que soit le cas de figure.

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

Les rencontres se déroulent le dimanche ou les jours fériés à **09 h 00**.

Elles peuvent également se dérouler le samedi après-midi.

Ces horaires peuvent être modifiés, en cas d'accord écrit des 2 capitaines.

Quand la distance entre deux clubs excède **100 kms**, la rencontre peut démarrer à **10 heures**.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.

- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs(es).

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

c) Terrains et balles

Les parties sont disputées sur des courts couverts en hiver.

La mise à disposition de 2 terrains est obligatoire pour toutes les rencontres comportant 4 parties ou plus. En cas d'intempéries, il est possible qu'il n'y ait qu'un court de repli.

Le club visité doit prévenir impérativement 3 semaines avant la rencontre le club adverse s'il a 2 terrains extérieurs de surface différente ou, s'il n'a qu'un terrain extérieur, il doit mettre à disposition 1 court couvert, afin que la rencontre puisse se dérouler sur 2 terrains.

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/ Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre. Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) Ordre des parties et format

En DQCR, les rencontres se jouent en 3 simples et 1 double dans l'ordre suivant : S1 – S2 – S3 / D1.

Dans les autres divisions, les rencontres se jouent en 2 simples et 1 double dans l'ordre suivant : S1 – S2 / D1.

Les joueurs de simple peuvent jouer les doubles.

Format des matchs :

Catégories :

+35 dames / +35 messieurs et +45 messieurs, les simples se jouent en format 1, c'est-à-dire 3 sets à 6 jeux. Les doubles se jouent en format 2, le 3^{ème} set est remplacé par un super jeu décisif.

+55 messieurs, les simples et doubles se jouent en format 2, le 3^{ème} set est remplacé par un super jeu décisif.

Chaque équipe marque 1 point par simple gagné et 2 points par double.

f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

En cas d'absence d'un(e) joueur(se), les joueurs(es) d'une équipe inférieure ou des joueurs(es) n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du dernier joueur de la liste le jour de la rencontre. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée.

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs(ses) au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un(e) capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le(a) capitaine doit être licencié(e) dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

i) Report ou interruption d'une rencontre

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées ou reportées avant la rencontre suivante. La dernière journée de championnat ne pourra en aucun cas être reportée, elle ne peut être qu'avancée.

Les capitaines des clubs concernés devront envoyer par mail leur accord avec la date de report choisi au secrétariat du Comité : comite.aisne@fft.fr et au responsable du championnat Xavier MITOUART : xavier.mitouart@orange.fr

Aucun report ne sera autorisé, sauf en cas de force majeure.

j) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un(e) joueur(se), pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il(elle) figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

Une équipe disqualifiée 2 fois ou ayant fait 2 fois forfait ou étant disqualifiée 1 fois et ayant fait forfait 1 fois, est automatiquement forfait général. Un forfait général entraîne une descente de 2 divisions pour l'équipe concernée.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige.

A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans Ten'up. Elle doit être impérativement effectuée **dans les 48 heures** qui suivent la rencontre.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre, on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

e) Interpoules

La participation aux interpoules est interdite aux joueurs(es) dont le classement est supérieur aux 3 meilleurs joueurs(es) de l'équipe ayant effectivement participé à la phase de poule.

En cas d'égalité de points entre 2 équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste de joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe.